



CONFINEMENT DANS LE SPECTACLE, CINÉMA, AUDIOVISUEL : EXIGEONS LES CONDITIONS POUR TRAVAILLER QUAND MÊME ET VIVRE DE NOS MÉTIERS !

La Fédération Cgt du Spectacle a rencontré la ministre de la Culture mercredi 28 octobre. Cette rencontre est intervenue quelques heures avant l'annonce présidentielle d'un nouveau confinement interdisant de fait tout accueil du public et l'accès aux lieux de spectacles et aux salles de cinéma.

Nous avons exposé à la ministre que si nous sommes conscients de la nécessité de lutter contre la propagation du virus, nos secteurs ne pouvaient pas être abandonnés au désespoir et à la précarité. Nous avons fait des propositions de deux ordres :

- un soutien massif de l'Etat à l'activité pour travailler quand même, permettre les répétitions, les résidences, les tournages, produire les œuvres pour rencontrer le public dès que possible, ou encore réaliser des activités périscolaires et des interventions culturelles et artistiques au sein des établissements scolaires ;
- assurer les droits sociaux de toutes celles et tous ceux qui travaillent dans le spectacle : les salariés permanents et particulièrement les salariés intermittents, ainsi que les artistes auteurs, dont la précarité explose.

Sur le premier point, nous demandons un soutien massif à l'emploi des artistes et techniciens et à l'activité des autrices et auteurs, à travers des aides Fonpeps revues, soit un engagement financier supplémentaire et massif.

Ces aides doivent être gérées par les opérateurs connus de la profession : Centre national de la musique, Centre national du cinéma, par exemple, ou en s'appuyant sur le réseau labellisé.

Sur le deuxième point, nous avons alerté la ministre sur la catastrophe en cours pour les droits sociaux des intermittents du spectacle et des artistes auteurs :

- La prolongation des droits des intermittents du spectacle à l'assurance chômage doit être étendue pour tenir compte de toutes les périodes d'interdiction de travailler. Elle doit concerner également les nouveaux entrants ou ceux qui ont perdu leur indemnisation et qui auraient dû avoir leurs heures cette année. La réforme du régime général qui durcit les conditions d'accès à l'assurance chômage doit être définitivement abandonnée ;
- Les aides économiques et sociales pour les artistes auteurs doivent être considérablement revues,
- Les droits à la retraite doivent être garantis, alors que les cotisations chutent ;
- L'accès aux indemnisations pour congé maternité, maladie doit être maintenu ;
- Toute la protection sociale complémentaire, notamment prévoyance et santé, doit être soutenue,
- La médecine du travail doit disposer de moyens lui permettant de poursuivre ses missions notamment pour les intermittents ;
- La formation continue doit être confortée ;
- De même que les activités sociales et culturelles ...

La ministre s'est engagée à travailler tout le mois de novembre pour convaincre ses collègues du gouvernement, obtenir les crédits et mettre en place les dispositifs de soutien.

Nous appelons à la plus grande vigilance des professionnels pour que ces engagements se concrétisent. Compte tenu du contexte sanitaire, nous appelons à des mobilisations sous les formes appropriées, notamment en ligne.

En raison du contexte sanitaire, la préfecture de police de Paris ne permet pas le rassemblement prévu le 2 novembre place du Louvre. Nous sommes donc contraints de renoncer à appeler à cette mobilisation à Paris et nous nous concertons avec les organisateurs pour proposer des formes alternatives d'actions.

Paris, 29/10/2020.